

Avenir de la langue française

Journal de l'association Avenir de la langue française

n°39 – mars 2010

Association loi 1901, créée en 1992, agréée par le ministère de la Justice et le ministère de la Culture et de la Communication

SOMMAIRE

Éditorial	1
Français et Francophonie dans les institutions	2
➤ Une politique de la langue française et de la Francophonie	2
➤ Francophonie : Deux des prochaines grandes rencontres en 2010 et 2013 se tiendront en Europe	3
➤ Un projet de loi jurassien concernant l'usage de la langue française	4
➤ Peut-on encore sauver le français dans le monde ? Des livres en français !	4
➤ Vive protestation de fonctionnaires de Bruxelles contre les dérives vers le tout-à-l'anglais	5
➤ La lutte pour la diversité linguistique et culturelle de l'Europe	7
Le français dans le travail	8
➤ Appel des associations de défense et de promotion de la langue française	8
➤ Un modèle en suisse romande	11
Dossier	11
➤ Le français dans la science et les NTIC	11
➤ Contre la science en français : un sabotage organisé ?	13
➤ Le français dans les sciences : une petite lueur de résistance ?	14
➤ Les formations d'étrangers au français à Vichy, au Cavilam	15
➤ Les dividendes d'un grand passé : le français dans l'archéologie égyptienne	16
Courrier des lecteurs	17
La vie de l'association	18
➤ Notre assemblée générale du 30 janvier 2010	18
➤ Que fait ALF ?	19
Brèves	20

ÉDITORIAL

La Maison de la Francophonie à Paris : inauguration prochaine

Nos associations attendent cela depuis dix ans...

Cette Maison en cours de finition sera inaugurée au début de l'été par le président de la République et le secrétaire général de l'OIF (Organisation internationale de la Francophonie : 70 membres États et quelques gouvernements d'entités sans reconnaissance internationale en tant qu'États : État du Québec, Communauté française de Belgique, Province canadienne du Nouveau-Brunswick).

L'annonce a contribué à marquer la Journée internationale de la Francophonie, le quarantième anniversaire du traité international signé le 20 mars 1970 à Niamey (Niger) par 21 participants, qui créa l'ACCT – Agence de coopération culturelle et technique, et aussi le début de la Semaine de la langue française, organisée par la DGLFLF, juste avant le Salon du livre.

Cette Maison, mise à disposition et aménagée par l'État français, 19, avenue Bosquet, à Paris, devait regrouper les sièges et bureaux parisiens de l'OIF.

Elle ne les regroupera pas tous. TV5 et l'AUF. (Agence universitaire) resteront en dehors. Mais tous y auront au moins des bureaux de liaison.

Nos associations les plus actives demandaient depuis dix ans qu'on leur y ouvrît des facilités de secrétariat et de réunion. Elles auront l'accès commun à la salle multimédia du rez-de-chaussée, accessible au grand public.

L'annexe officielle de cette Maison parisienne au vaste château de Villers-Cotterêts, demandée par le FFI, ALF et d'autres associations, pour la joindre à l'ambitieux projet de Centre francophone, européen et mondial de la diversité linguistique et culturelle à créer dans le « château de l'Ordonnance », n'est pas encore mentionnée.

Nous n'en saluons pas moins ce progrès dans le bon sens !

Nos associations ont saisi l'occasion de ces festivités d'envergure pour proclamer, le 30 mars, dans une conférence de presse au Salon du livre de Paris, leur attachement à une politique pertinente telle qu'elles l'ont proposée (reproduite au début du présent bulletin), et exprimer leur **demande que des 'états généraux de la langue française et de la Francophonie soient organisés** par le gouvernement français.

Après avoir fortement contribué à faire inscrire, le 21 juillet 2008, la Francophonie dans le titre XIV de notre Constitution, nous, ALF, estimons qu'il est grand temps que la France au premier chef, et les pays francophones dans leur ensemble, (re)trouvent la volonté politique nécessaire pour relever le redoutable défi de l'affirmation du français et de la Communauté francophone, chance extraordinaire et trop négligée pour la France, les pays francophones, et pour l'humanisme dans le monde.

Le président,
Albert Salon

Directeur de la publication et président de l'association : Albert Salon
Anciens présidents : Dominique Noguez, Philippe Rossillon, Bernard Dorin
Comité de rédaction : Liliane Laplaine-Monthéard, Laura-Françoise Lebeau, Denis Nardin, Albert Salon, Nicolas Terver
Rédaction et siège de l'association :
 34 bis, rue de Picpus – 75012 Paris – Tél. 01 43 40 16 51

Site internet : www.avenir-langue-francaise.fr
Courriel : avenirif@laposte.net
ISSN en cours
Dépôt légal à parution
Imprimé par nos soins
Adhésion à l'association : 35 euros (envoi du bulletin compris)
Vente au numéro : 3 euros

FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE DANS LES INSTITUTIONS

Une politique de la langue française et de la Francophonie

Décisions attendues de nos dirigeants ⁽¹⁾

I – Souveraineté francophone

- Distinguer la France d'un « Occident » américain et anglo-saxon qui n'est pas le sien, qui la nie et devient pour elle trop étroit, dépassé, dangereux pour le monde.
- Relancer l'action culturelle extérieure de la France, sa politique d'aide et de coopération, en solidarité privilégiée dans la « Francosphère », moteur au service de l'humanisme dans le monde.
- Réinstaller le français dans toutes les fonctions vitales de son activité nationale d'où il est chassé actuellement : sciences, brevets, sièges français d'entreprises mondialisées, médias, publicité, voire administrations.
- Sortir du « tout-à-l'anglais » réducteur dans l'enseignement des langues étrangères dans nos établissements scolaires et universitaires. Offrir à l'école d'abord une solide maîtrise du français, puis deux langues étrangères dans le secondaire, en commençant, comme le recommande Claude Hagège, par une autre langue.
- Signifier à Bruxelles que l'Europe est diversité, que ni la France ni aucun autre membre, n'a signé aucune renonciation au plurilinguisme ancré dans la législation de l'UE (règlement de 1958), et qu'elle ne tolèrera plus ses ingérences et dérives en la matière.
- Enjoindre aux ministères français de renvoyer à Bruxelles tous documents reçus en anglais uniquement.
- Poser fermement que la politique étrangère de sécurité commune PESC ne saurait entraver les relations des pays membres avec le grand large, et d'abord leurs ensembles géoculturels telles l'Hispanophonie et la Francophonie.

II – La solidarité culturelle et politique à développer entre les pays et communautés de langue maternelle française

- Rassembler dans un redressement solidaire les forces des communautés de langue maternelle française.
- Rétablir à l'égard du Québec la politique française traditionnelle de non-ingérence et de non-indifférence, et

être prêt à reconnaître l'indépendance du Québec si cet État choisissait de la prendre.

- Apporter aux Wallons, et éventuellement aux Bruxellois, l'assurance que, en cas d'éclatement de la Belgique par suite d'une prise d'indépendance de la Flandre, la France encouragerait le choix – incombant à eux seuls – des relations à établir avec la nouvelle entité : alliance privilégiée d'États indépendants, confédération, ou réunion à la République avec un statut régional adapté.

III – Une politique française de « francosphère »

- Affirmer que la politique étrangère de la France doit continuer à « marcher sur les deux jambes » : d'une part l'Europe, d'autre part le grand large et sa partie francophone.
- Relancer une forte politique africaine, méditerranéenne et arabe de la France en liaison aussi avec une maîtrise de l'immigration négociée, non pas à Bruxelles, mais avec nos partenaires de la Francophonie.
- Donner un contenu au dialogue des cultures, et surtout à la solidarité et à la coopération pour le développement humain, économique et culturel. Cela suppose que les membres les plus riches décident ensemble d'augmenter la pertinence et l'efficacité de leur aide bilatérale et multilatérale au développement.
- Corriger la dérive récente de l'OIF vers une sorte d'« ONU bis », sans pour autant fonder sur la seule maîtrise de la langue française les appartenances à la Communauté francophone.

IV – Propositions françaises pour une politique de l'OIF

- Renforcer la « laïcité de cohabitation » tant à l'intérieur de la Francosphère qu'entre elle et les autres ensembles géolinguistiques et géoculturels : Arabophonie, Hispanophonie, lusophonie ...

- Renforcer considérablement l'appropriation de la Francophonie par les peuples des pays membres de l'OIF, et mobiliser les « sociétés civiles », leur donner un pouvoir de proposition dans les institutions de l'OIF, d'abord au sein de la Maison de la Francophonie à Paris et de sa future annexe au château de Villers-Cotterêts haut lieu à créer de la diversité linguistique et culturelle du monde.
 - Renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté francophone : « citoyenneté francophone adaptée », « passeport francophone » avec de réels avantages négociés y afférents.
 - Affirmer en droit et en fait une priorité très forte aux pays membres de la Francophonie dans l'attribution des crédits bilatéraux et multilatéraux d'aide au développement.
 - Recentrer la mise en œuvre des moyens de l'OIF et de ses opérateurs sur l'éducation et la culture, la coopération interuniversitaire, sur la jeunesse et la justice.
- Obtenir des 69 gouvernements partenaires du gouvernement français dans l'OIF. où ils ont souhaité entrer de bien vouloir donner chez eux à la langue française, dans leur enseignement, leurs médias et leurs communications officielles et diplomatiques, un statut de droit et de fait au moins équivalent à celui qu'ils accordent à toute autre langue étrangère sur leur sol : clause dite « de la langue étrangère la plus favorisée », au-delà des timides mesures décidées au sommet de 2008 à Québec.
 - Faire adopter dès le prochain Sommet une recommandation aux gouvernements membres de mettre, sur leurs édifices publics et dans toutes leurs interventions publiques et télévisées, le drapeau de la Francophonie en évidence à côté de leur drapeau national chaque fois qu'ils accompagnent déjà celui-ci d'un autre, tel le drapeau européen en France ou la feuille d'érable canadienne au Québec...

Paris, le 4 février 2010

(1) Ce relevé de décisions que nos dirigeants devraient prendre résume les propositions justifiées et commentées, élaborées en commun depuis 2006, et publiées (notamment sur le site www.avenir-langue-francaise.fr) par plusieurs associations de promotion du français et de la Francophonie, à l'initiative d'Avenir de la langue française.

Francophonie

Deux des prochaines grandes rencontres en 2010 et 2013 se tiendront en Europe

Selon les dépêches de l'AFP des 15 et 16 décembre 2009, les 70 membres de l'Organisation internationale de la Francophonie en ont fixé les lieux. Le **13^e sommet des chefs d'État et de gouvernement du 22 au 24 octobre 2010 se tiendra à Montreux en Suisse**, et celui de 2012 se déroulera à Kinshasa, en République démocratique du Congo.

La décision a fait l'objet d'un consensus, y compris des sept pays musulmans membres de l'OIF après la votation sur les nouveaux minarets. La Suisse était le seul pays candidat pour organiser ce sommet biennal. Montreux remplace au pied levé Antananarivo. La situation politique et institutionnelle étant confuse à Madagascar, ce pays n'a en effet pas été jugé en mesure d'organiser cette rencontre internationale et a été suspendu de l'OIF.

La conférence ministérielle de la Francophonie a attribué, le 16 décembre, l'organisation des **7^e Jeux de la Francophonie, prévus en 2013, à la ville de Nice**. Pour l'organisation de ces Jeux, manifestation à la fois sportive et culturelle, Nice était en concurrence avec Malabo, en Guinée équatoriale, et N'Djamena, au Tchad. Nice succédera à Beyrouth, qui a été l'hôte des Jeux en 2009. Nice inscrit ces Jeux dans la thématique du développement durable et confirme sa volonté de devenir la « ville verte » de la Méditerranée, dont le symbole sera le grand stade, qui doit être livré mi-2013, et inauguré à l'occasion des Jeux.

Un projet de loi jurassien concernant l'usage de la langue française

Le gouvernement du canton suisse du Jura a mis en consultation un projet de loi concernant l'usage de la langue française. Ce projet, affirmant que le français est la langue des autorités et que l'État en promeut l'usage, prévoit l'institution d'un Conseil de la langue française.

En 2007, un groupe de travail a été créé et chargé de « formuler des propositions au gouvernement pour l'établissement d'un projet de législation en matière linguistique et pour toutes mesures utiles dans le sens de la motion parlementaire n° 207, du 28 mars 1985, relative à la langue française ». Cette motion avait été déposée par Roland Béguelin, alors député, dans un contexte qui a certes évolué depuis lors, mais qui justifie encore et toujours une attention particulière à l'égard de la langue française, au plan légal, en prolongement de l'article 3 de la Constitution cantonale stipulant que « le français est la langue nationale et officielle de la République et canton du Jura ».

Le projet de loi que le gouvernement met en consultation a donc pour but de favoriser l'usage de la langue française et d'en promouvoir le rayonnement sur le territoire cantonal. Il s'inscrit dans le respect de la liberté de la langue et du principe de territorialité des langues, ainsi que dans le respect des minorités et de la diversité linguistique. Il affirme que le français est la langue des autorités et que celles-ci sont tenues d'en faire un usage correct. Il énonce des principes à l'application desquels les autorités sont appelées à veiller ; il y va principalement de l'illustration de la langue française, de sa défense passant non pas par des mesures coercitives mais par des recommandations, en particulier afin de bannir les anglicismes inutiles ou choquants.

L'institution d'un Conseil de la langue française est prévue. Il peut être sollicité par les autorités ou prendre des initiatives, de lui-même ou sur proposition externe.

L'attachement à la langue française a soutenu et justifié même la lutte pour l'indépendance cantonale. Actuellement, la politique d'ouverture n'a vraiment de raison d'être que dans la mesure où elle se fonde sur le respect et la promotion des caractères propres d'un pays ou d'une région. La langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine du Jura. Le contexte de mondialisation ou de globalisation commande de la défendre et de l'illustrer. Les autorités jurassiennes entendent agir en ce sens, dans un esprit pionnier et moderne.

Source : *Le Jura Libre* n° 2712 – 25 juin 2009

Peut-on encore sauver le français dans le monde ? Des livres en français !

Si l'on examine les conditions actuelles d'accès au livre français dans le monde, il est inutile de parler au futur : la disparition est visible dans de nombreux pays. J'ai consacré ma vie au livre et à l'international. J'ai la chance de retourner dans bien des pays que, tout jeune, je sillonnais avec mon carnet de commandes et mes présentoirs d'éditeurs. C'est dire que les souvenirs se juxtaposent. Je peux aujourd'hui affirmer que beaucoup de marchés ont été perdus. Il est possible de les regagner. Le problème, c'est que nous n'en prenons pas du tout le chemin ! On constate tout au plus, de-ci de-là, des opérations « poudre aux yeux » menées par des officines. C'est pourquoi il est nécessaire d'interpeller les responsables politiques, tout autant que cela se fait pour la substitution de l'anglais au français ! Le problème est global, et le préjudice pour notre économie tout aussi dramatique que pour notre culture.

Le Français en Partage dispose depuis l'origine d'un Observatoire international qui nous est indispensable pour comprendre l'évolution de la présence de la langue française et, ainsi, pour détecter les pays où existe un réel potentiel d'expansion. Disons-le clairement, il s'agit aussi d'un potentiel de chiffres d'affaires à la fois direct, par la vente de livres et indirect car notre rayonnement comporte un « art de vivre à la française » et des valeurs spécifiques, une certaine vision du monde... Je crois qu'en abandonnant le français et le livre français nos grands groupes (qui n'ont plus de français que leur passé) font une erreur : ils privilégient le chiffre d'affaires à court terme, aux dépens des positions durables. En effaçant l'originalité française, ces démissionnaires contribuent à l'effritement de nos positions dans l'économie de l'« art de vivre », dans le tourisme, dans le rayonnement de nos réalisations techniques et scientifiques. Le défi est global, la mauvaise gouvernance aussi !

Réduits à la portion congrue, nous devons nous contenter d'expériences modestes qui nous permettent tout juste de vérifier qu'il serait possible de relancer le français pour qu'il occupe dans le monde sa juste place.

Encore faut-il permettre à ceux qui le souhaitent, nos PME entravées en particulier, d'exporter nos industries culturelles là où elles sont souhaitées. Pour faire plus, à périmètre budgétaire égal, il faut agir autrement ! Mais qui aura la volonté et la force de donner un grand coup de pied dans la fourmilière ? Quand nous assistons, impuissants, à certaines gabegies organisées, nous enrageons, mais que faire de plus ?

Ces dernières années, nous sommes allés vérifier qu'il existe un vrai potentiel en Scandinavie ; l'accueil chez les libraires et les bibliothécaires d'Oslo a été à la fois chaleureux et désespérant car chacun se plaignait de l'absence française, qu'il s'agisse d'expositions ou même de catalogues. Il en a été de même à Moscou comme à Saint-Petersbourg. Nous avons implanté des livres chez les enseignants en Biélorussie, dans l'Oural, en Sibérie, etc. En fait, on réclame des livres français dans la plupart des pays d'Europe centrale et orientale ! Quelle espérance, mais aujourd'hui quelle tristesse et quelle honte !

Que dire de l'Afrique noire « francophone » ? Depuis les indépendances, la population y est passée de 60 à 250 millions d'habitants ; le nombre de librairies solvables, de 100 à 10, et, clamons-le, 99 % des Africains n'entrent jamais dans une librairie. La France s'apprête sereinement à voir cette population s'élever à 500 millions, afin de créer la plus grande zone d'analphabétisme et d'illettrisme du monde. Ce serait la contribution de notre bureaucratie française à la disparition de notre langue. Mais rien n'est inéluctable et un miracle peut encore se produire. Car, au stade actuel, il faudrait un miracle !

Denys Ferrando-Durfort

NDLR : Denys Ferrando-Durfort, éditeur, a créé, préside et anime l'association Le Français en Partage et sa librairie solidaire qui intervient dans une trentaine de pays au travers d'un réseau d'associations diverses. Il se plaint amèrement de se heurter à la bureaucratie et à l'inertie, voire l'incurie, alors qu'une forte demande de livres et écrits en français existe dans de très nombreux pays, qu'un peu de volonté, plus encore que de moyens financiers, pourrait satisfaire, pour le plus grand bien de la présence culturelle française – et aussi économique ! – dans le monde. Chers lecteurs, prenez langue avec notre secrétariat si vous souhaitez compléter votre information ou aider.

Vive protestation de fonctionnaires de Bruxelles contre les dérives vers le tout-à-l'anglais

Des fonctionnaires de Bruxelles ont écrit le 5 juin 2009 à leur patron, M. Barroso, président de la Commission, pour protester contre les dérives de l'UE vers le tout-à-l'anglais

Monsieur le Président,

Une lettre de Mme Catherine Day, secrétaire général de la Commission, concernant la question linguistique européenne et, notamment, les pratiques de la Commission en ce domaine, a retenu toute notre attention et, après mûre réflexion, le comité exécutif a décidé qu'il était d'une importance fondamentale de vous faire part de ses observations à ce sujet.

Tout d'abord, pour ce qui concerne le règlement intérieur de la Commission, du 30 décembre 2005, mentionné dans la lettre, il nous semble important de mettre en évidence le fait que, s'il est vrai que la Commission dispose de toutes les prérogatives lui permettant de définir, en toute indépendance, les modalités de son fonctionnement, il est tout aussi vrai que, dans les moindres détails de son fonctionnement, elle ne doit jamais perdre de vue l'intérêt général de la Communauté et ne jamais se départir d'une rigoureuse approche « communautaire ».

Or, le régime linguistique, établi par le règlement intérieur qui régit les réunions de la Commission et les procédures écrites et qui donne au président la faculté d'adresser aux membres du collège des documents de travail selon des besoins minimaux, amène la Commission à accomplir son travail dans un nombre très restreint de langues, voire une seule, avec le danger, d'une part, d'un examen superficiel des documents de travail, souvent destinés à établir des réglementations pour l'ensemble de l'Europe et, de l'autre, de façonner, par le biais de la langue, la pensée et la « forma mentis » de notre institution, de ses fonctionnaires et, par voie de conséquence, des citoyens européens.

Pour ce qui concerne les langues de rédaction, il est très dommage que la Commission n'ait pas considéré comme important d'encourager, autant que possible, la rédaction dans la langue maternelle du rédacteur du texte original afin d'assurer la plus haute qualité des textes et leur précision notamment lorsqu'il s'agit de textes réglementaires régissant des matières spécifiques à caractère fortement technique. Se reposer sur les services de traduction pour corriger les textes originaux boiteux, c'est leur confier un énorme pouvoir qui n'est pas de

leur ressort, qui excède totalement leur rôle et qui peut avoir des conséquences fâcheuses sur la portée des textes et sur leur adhérence à la complexe réalité des travaux qui constituent l'œuvre de la Commission.

En ce qui concerne le « Courrier du Personnel », nous pouvons certifier, en tant qu'usagers de longue date, qu'il a été toujours rédigé dans toutes les langues officielles, sans aucune exclusion, jusqu'au moment où M. Neil Kinnock⁽¹⁾, avec l'énorme pouvoir qu'il a exercé au sein de la Commission, par les biais des importants et nombreux dossiers qui lui ont été confiés, a entrepris l'« anglicisation » des services de la Commission, dans les moindres détails, a rebaptisé le bulletin interne du personnel en le transformant en un instrument d'évangélisation quasi exclusivement en anglais. Le « pragmatisme » invoqué comme justification de ces pratiques ne convient pas aux institutions démocratiques qui se doivent de fonctionner sur la base de règles établies et acceptées par toutes les parties prenantes.

La Communauté européenne n'est nullement une quelconque organisation internationale, elle est une organisation au bénéfice de laquelle les États membres ont cédé certains domaines de compétence et la capacité de légiférer dans ces domaines. De ce fait, la Communauté, dans l'exercice de ses fonctions, se doit d'assurer aux citoyens européens toutes les garanties d'une protection très étendue et le respect total de leur langue, de leur culture et de leur identité, telles qu'elles sont garanties, en leur sein, par les États membres eux-mêmes.

Tout au long de ces dernières années, la Commission et sa hiérarchie, au plus haut niveau, continuent à traiter les courriers de notre association comme s'ils étaient des lettres relevant de personnes étrangères à ses services et en porte-à-faux avec les questions posées. Or, nous sommes des fonctionnaires et nous connaissons parfaitement, de l'intérieur, le fonctionnement, les faiblesses et l'histoire de notre institution et nous considérons que, au plan de l'usage des langues et de la culture administrative, la Commission devrait prendre d'urgence des mesures pour parer à la dérive linguistique et culturelle dans laquelle elle est engagée.

À ce jour, aucun des membres de la Commission qui a été chargée du « multilinguisme » n'a abordé le sujet en tenant compte de la dimension qui est conférée par les traités fondateurs aux langues officielles des États membres qui sont les langues mêmes des traités et celles dans lesquelles la Communauté légifère.

La question linguistique européenne, au sein des institutions européennes et notamment de la Commission, a été affrontée uniquement sous l'aspect culturel, dans une invraisemblable confusion, aussi bien quant à la méthode que quant au contenu, du fait que, dans les documents produits, les langues officielles sont mélangées et apparentées aux langues minoritaires, dialectes, langues des immigrés et langues des partenaires internationaux, suivant la vision, bien connue, du British Council, lequel, depuis plus de cinquante ans, échafaude des stratégies pour imposer l'anglais comme langue planétaire. Il est évident que ces stratégies ne conviennent pas à l'Europe en construction, elles sont, au contraire, de nature à en apprêter la désintégration. De ce fait, il est nécessaire et urgent que la question linguistique européenne soit placée au cœur du processus d'intégration qui nous occupe et abordée dans sa véritable dimension, en tant que matière communautaire à plein titre, suivant la lettre et l'esprit des traités fondateurs.

Nous suggérons la création d'un groupe de travail de la Commission, composé de spécialistes dont la Commission dispose au sein de ses services, afin de rechercher, dans un esprit communautaire, des solutions permettant aux institutions de fonctionner et au citoyen européen de préserver l'immense patrimoine linguistique et culturel dans lequel il s'identifie et se reconnaît. À l'issue de cette réflexion, il devrait être établi un document de travail, voire un code de bonne conduite, qui serait présenté pour discussion et approbation aux experts désignés par les États membres ainsi qu'aux partenaires sociaux, syndicats et associations de défense des langues officielles, qui opèrent dans ce domaine au sein de la Communauté.

Nous sommes à la complète disposition de la Commission pour organiser et animer ce groupe de travail et contribuer ainsi au succès d'un tel exercice.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre plus haute considération et totale dévotion...

Copie : M. Siim Kallas, vice-président
MM. Jan Figel, Leonard Orban, membres de la Commission
Mme Catherine Day, secrétaire général de la Commission

(1) Rappelons que M. Neil Kinnock, à la fin de son mandat de commissaire européen (où il a beaucoup plus travaillé pour l'anglais que pour l'Europe), a été nommé président du British Council, qui a pour mission de diffuser l'anglais dans le monde. Une récompense qui, dans d'autres domaines – économiques –, eût pu être poursuivie, devant la justice pour « conflit flagrant d'intérêt »...

La lutte pour la diversité linguistique et culturelle de l'Europe

Pressions des membres d'ALF à accroître sur tous nos élus

Nos 72 nouveaux élus français au Parlement européen ont reçu, après leur élection, cette lettre d'ALF. Fait assez nouveau : plusieurs d'entre eux ont répondu, et quelques-uns ont établi des liens avec nous. Chers lecteurs, il vous est donc proposé d'utiliser cette lettre pour des rappels – adaptés et signés par vous – à ces parlementaires français. Les arguments qu'elle contient, ainsi que tous ceux que vous trouvez sur notre très riche site www.avenir-langue-francaise.fr, peuvent vous servir à de multiples démarches, tant auprès d'élus à notre Parlement national qu'auprès d'élus et d'édiles de vos collectivités territoriales, de journalistes, de patrons d'entreprise, de personnalités diverses à convaincre, de commerçants qui veulent des enseignes et vitrines en anglais... C'est en effet à une véritable offensive que nous faisons face. Utilisez les munitions que nous contribuons à forger et à vous distribuer, distribuez-les aussi à votre tour, et faites des adeptes !

Le Président

Paris, le 30 septembre 2009

**Objet : L'Europe est et doit rester diversité,
et « sa langue est la traduction »**

M...

représentant la France au Parlement européen
Bureau d'information pour la France du Parlement
européen
288, boulevard Saint-Germain
75341 Paris cedex 07

Au nom d'Avenir de la langue française, j'ai l'honneur de vous adresser toutes nos félicitations pour votre élection le 7 juin dernier.

Les institutions européennes, à Strasbourg, à Bruxelles, à Luxembourg et jusqu'à Francfort, ont été dotées depuis longtemps d'une réglementation contraignante en ce qui concerne l'emploi en leur sein des langues nationales des pays membres.

Vous savez que cette réglementation est de plus en plus systématiquement bafouée.

Ces institutions invoquent certes religieusement les bienfaits du plurilinguisme, mais s'ingénient dans les faits, dans leur action quotidienne opiniâtre, à rendre commun et quasiment obligatoire l'usage de la langue anglaise au détriment de toutes les autres langues et de la nature même de l'Europe dont la diversité linguistique et culturelle est une composante essentielle.

Il n'est que de lire le récent et très objectif rapport de notre compatriote M. Truchot : « Europe : l'enjeu linguistique », publié à la Documentation française, pour prendre toute la mesure du phénomène et de ses effets dévastateurs.

Nos associations, pour leur part, ne cessent de les dénoncer depuis des années.

Un exemple de ce qu'elles combattent : les institutions européennes ont pris depuis quelque temps le pli d'envoyer très officiellement la quasi-totalité de leurs documents de travail aux divers États membres dans la seule version anglaise, en invoquant toutes sortes de raisons qui ne sont que des prétextes à l'instauration de l'hégémonie de l'anglais.

Au fil des ans, nous constatons une angoissante détérioration de l'usage du français tant dans les séances des commissions, les textes réglementaires, les documents officiels, les appels d'offres, les dossiers, les auditions, les formulaires, les sites sur la Toile, que dans la présentation de projets concourant à l'obtention d'une subvention.

Nous avons donc l'honneur de vous prier instamment de veiller et d'intervenir avec vigueur afin que soit respecté le règlement quant à l'utilisation égalitaire du français (pour ne parler ici que de notre langue...) et de l'anglais à tous les niveaux des travaux – au moins écrits – et des publications de l'Union européenne.

Nous vous prions instamment d'être intransigeants en ce domaine. Accepter que l'anglais devienne la langue commune – bientôt unique ? de l'Europe – c'est privilégier un système de pensée, une culture, ainsi qu'une économie univoque, le libéralisme, primauté incontestée de l'argent et des valeurs matérielles et spéculatives qui viennent de causer et peut-être de pérenniser la crise que nous connaissons.

C'est encore accorder aux États-Unis d'Amérique du Nord et à l'ensemble du monde anglo-saxon un avantage économique et concurrentiel d'une importance énorme, qui a pu être chiffré à plusieurs dizaines de milliards d'euros en ce qui concerne les seules dépenses d'apprentissage de l'anglais par les non-anglophones.

C'est aussi favoriser en fait, dans le recrutement du personnel, les anglophones de langue maternelle, toujours meilleurs en anglais que les meilleurs étrangers qui n'ont l'anglais que comme langue seconde. Ces derniers se trouvent, quelle que soit leur qualité d'expression acquise au prix de milliers d'heures de travail qui pourraient recevoir une meilleure affectation, toujours en situation inférieure dans l'ensemble des services de l'Union.

Cette discrimination et ces faveurs deviennent en fait quasi « raciales ».

C'est enfin limiter, réduire drastiquement, le nombre d'interprètes, traducteurs, avec un effet destructeur sur l'emploi qualifié, la formation aux langues étrangères, le développement plurilinguistique et la diversité culturelle de l'Europe.

Nous comptons donc sur votre engagement entier et permanent pour cette cause.

Umberto Eco a écrit : « La langue de l'Europe, c'est la traduction. ». Et cette traduction, complaisamment réputée coûteuse, ne représente qu'un peu moins de deux euros par habitant de l'Union, soit un pourcentage vraiment faible de son budget.

Il y va, ne vous méprenez pas, de la survie de la langue française, la vôtre, la nôtre, et des autres langues nationales, y compris des plus grandes, dans l'Union européenne.

Mais aussi de la diversité culturelle en ce continent et dans le monde tout autant que d'une certaine forme de civilisation dont nous n'avons pas à rougir, ni a fortiori à nous repentir.

Veillez agréer l'expression de notre espoir et de toute notre considération.

LE FRANÇAIS DANS LE TRAVAIL

Défendons la langue française, notre bien commun

APPEL

des associations de défense et de promotion de la langue française

(19 novembre 2009)

C'est l'alarme ! Les associations qui signent cet appel regroupent des démocrates de toutes sensibilités idéologiques.

Unanimes, elles dressent un constat angoissant du sort politique fait à la langue française en France. « Langue de la République » (art. II de la Constitution), le français est une condition du vivre ensemble national et républicain, et, selon les sondages récents, il est pour 80 % de nos concitoyens un des principaux piliers de l'« identité nationale ».

Or, le français est aussi gravement menacé chez nous qu'au Québec, en Afrique francophone, en Wallonie ou en Suisse romande. Il l'est moins par l'air du temps, contre lequel il pourrait se défendre seul, que par une politique linguistique menée surtout par de grandes entreprises françaises avec l'appui de milieux politiques, certes européens et transatlantiques, mais d'abord hexagonaux. Après Michel Serres, observant qu'« il y a plus de mots anglais sur les

murs de Paris qu'il n'y avait de mots allemands sous l'Occupation », le linguiste Claude Hagège classe le français parmi les langues menacées dans son *Dictionnaire amoureux des langues*.

L'heure est donc venue d'appeler tous les citoyens à la résistance linguistique.

Nos associations en appellent au peuple français et à tous les francophones du monde, à tous ceux qui savent ce que la liberté, l'égalité, la fraternité, mais aussi la littérature, la philosophie, le droit et les sciences doivent à la langue des Molière, Césaire, Verhaeren et Senghor.

LE VOL NOIR DU GRAND PATRONAT SUR NOS PLAINES

Depuis longtemps, on n'en est plus aux seuls emprunts massifs à l'anglo-américain : nombre de grandes entreprises s'emploient à basculer au tout-anglais une bonne part de leurs pratiques langagières : « Time to move ! » est le titre du programme de mutations que France-Télécom impose à ses salariés, ajoutant l'humiliation linguistique à l'effrayante dégradation de leurs conditions de travail. C'est aussi la mode chez AREVA... Dans la distribution : Carrefour, Auchan... basculent leurs produits et enseignes à l'anglais de bazar, imités par des services publics comme la SNCF, la Poste ou Air France... Loin du programme du Conseil national de la résistance, la devise du MEDEF n'est-elle pas « *ready for the future* » ? Sommet du « dialogue social » : c'est en anglais que les ouvriers de Continental-Clairoix, réunis dans leur cour d'usine, ont appris leur licenciement collectif ! Les choses sont déjà si avancées, tels les fromages forts, que des syndicats de diverses obédiences, CGT, CFTC, UNSA, CGC..., ont dû monter au créneau pour « défendre le droit de travailler en français en France », mouvement internationalisé en 2009.

Voyez aussi les travaux de la recherche scientifique française : des siècles après l'acte révolutionnaire de Descartes publiant en français le *Discours de la méthode*, ils sont devenus inaccessibles au citoyen ne maîtrisant que le français ou maîtrisant d'autres langues que l'anglo-américain. Passons sur la chanson, sur les publicités en anglais qui, aux heures de grande écoute, ciblent surtout les jeunes, les enfants... Que fait le CSA ?

QUI VEUT NOUS COUPER LA LANGUE DOIT AVOIR LE COURAGE D'AFFRONTER LE DÉBAT

On ne voit que trop qui sert cette politique d'anéantissement linguistique sous son emballage pseudo-moderne : elle sert cette partie privilégiée de la société qui, pas seulement à droite, a honte de son pays incurablement frondeur ; une « élite » qui n'hésite pas à désintégrer sa langue maternelle pour mieux intégrer l'élite mondialisée et ressembler à ses maîtres ! Les « gens de peu », pour leur part, nés en France ou venus d'Afrique francophone, sont voués à une discrimination linguistique plus forte que jamais. Quant à nos cadres moyens qui croient s'en tirer en ingurgitant le *Wall Street English* promu dans le métro parisien, le basculement au tout-anglais consacre leur aliénation dans un travail de plus en plus dévalorisé.

Face aux coups portés, le silence des autorités inquiète. Pis : des ministres approuvent ou annoncent diverses mesures de substitution de l'anglais au français, des petites classes jusqu'à l'enseignement supérieur. Ainsi la direction de Sciences-Po a-t-elle décidé que sa nouvelle antenne de Reims dispenserait tous ses cours en anglais. Ainsi Mme Valérie Pécresse semble-t-elle chercher à extraire l'Université du champ de la loi Toubon. Ainsi le chef de l'État annonce-t-il que des enseignements fondamentaux du second degré pourraient être dispensés « en langues étrangères » (traduisons : en anglais).

De cet arrachage linguistique, c'est peu dire que l'Union européenne, à laquelle ses textes fondateurs font pourtant obligation de défendre les langues et identités nationales, fait peu de cas. Au nom du libéralisme économique, son exécutif s'emploie même à démanteler toute protection juridique des langues nationales, au point que c'est le plus souvent de directives bruxelloises que se prévalent les décideurs français pour contourner la loi Toubon et le Code du travail.

C'est pourquoi nous exigeons un grand débat national sur la place respective du français et des autres langues, pour que l'assassinat linguistique planifié ne puisse s'accomplir en silence et pour que le peuple souverain se saisisse de la défense de sa langue.

MOBILISATION LINGUISTIQUE ET RESPONSABILITÉ CIVIQUE

L'actuel gouvernement qui glose sur l'identité nationale va-t-il contribuer à enfermer le peuple français dans une langue unique imposée ? La défense de notre héritage linguistique implique une protection et une promotion actives de la langue française, de la diversité linguistique et de la Francophonie, sur notre continent et dans le monde. Une politique est proposée dans nos sites. Parlons ici simplement de ses éléments fondamentaux pour revenir au bon sens : à l'école élémentaire ou au collège, asseoir d'abord un solide apprentissage des langues nationales en Europe, puis commencer celui de deux langues étrangères dont la première, selon la recommandation du professeur Hagège, serait autre que l'anglais ; réaffirmer le français comme langue de l'enseignement supérieur ; lui rendre droit de cité dans la recherche ; faire respecter par Bruxelles sa propre législation linguistique.

Notre appel s'adresse aussi aux espérantistes ; aux amis des langues régionales, vite éradiquées si la langue commune était marginalisée ; aux immigrés qui veulent continuer à parler la langue de leur pays d'accueil sans oublier celle de leur pays d'origine ; à nos compatriotes des DOM qui veulent parler français ET créole. Si une langue de portée mondiale comme la nôtre finissait par être supplantée sur sa terre natale, quelle autre langue, en Europe, pourrait résister au rouleau compresseur de l'anglo-américain ? Cet appel à la résistance et à la créativité linguistique de tous les francophones s'adresse aux citoyens et aux décideurs conscients de leurs responsabilités, aux salariés, étudiants, enseignants, entrepreneurs de base, qui font vivre le français en l'habitant au quotidien. Car, en marginalisant sa langue, c'est le peuple qu'en définitive on voudrait déloger de ses rêves.

Nous interpellons enfin avec gravité tous les écrivains, philosophes, enseignants, chercheurs, traducteurs et autres créateurs de francophonie, en France, en Belgique, en Suisse, au Québec et au Canada, en Afrique, et partout où notre langue est pratiquée et aimée : **Vous** dont la langue constitue l'outil de travail et l'élément existentiel, entrez en résistance publique contre la langue unique ! Cinq siècles après Joachim du Bellay appelant à la « défense et l'illustration » du français, faisons vivre notre langue et défendons-la contre la logique barbare de l'Argent-roi.

Associations auteurs et premières signataires :

Alliance Champlain, www.alliance-champlain.asso.nc

Association pour la sauvegarde et l'expansion de la langue française (ASSELAF), www.asselaf.fr

Association francophonie avenir (AFRAV), www.francophonie-avenir.com

Avenir de la langue française (ALF), www.avenir-langue-francaise.fr)

Cercle littéraire des écrivains cheminots Étienne Cattin (CLEC), <http://clec.naicf.asso.fr>

COURRIEL, www.courriel-languefrancaise.org

Défense de la langue française Paris-Île-de-France (DLF Paris IdF), www.langue-francaise.org

Forum francophone international France (FFI-France)

Le Droit de comprendre (DDC).

Associations qui ont apporté ultérieurement leur adhésion :

Association France-Univers, www.editionsfranceunivers.com

Club Participation et Progrès

Comité Valmy

Éducation et cultures du monde, www.educationsetcultures@yahoo.fr

Forum pour la France, www.forumpourlafrance.org

Gerflint, www.gerflint.forumpro.fr

Le Français en Partage.

Un modèle en Suisse romande

Un de nos compatriotes, installé à Genève, membre actif d'ALF, nous donne, dans une circonstance précise, un exemple édifiant d'affirmation de notre langue

En matière de propriété intellectuelle : droits d'auteur, des brevets, des marques, etc., Genève joue un rôle important car l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), institution spécialisée des Nations Unies qui gère les traités internationaux concernant ces matières, y a son siège. On ne sera pas surpris d'apprendre que le plurilinguisme officiel y est souvent mis à mal, notamment en raison du refus de maints anglophones de pratiquer toute autre langue que la leur et de la passivité de beaucoup de non-anglophones. On doit enfin savoir que, la PI étant une activité éminemment internationale, trop de personnes en déduisent qu'elle ne peut se pratiquer qu'en anglais.

Dans ce contexte, on doit noter la tenue, les 14 et 15 janvier 2010, de l'AROPIADE, 1^{er} congrès de l'AROPI (Association romande de propriété intellectuelle) fondée en 2003, qui s'est déroulé exclusivement en français. Y ont assisté non seulement des personnes dont le français est la langue maternelle mais aussi des juristes originaires de pays non francophones (Turquie, Espagne, Portugal, Corée, Japon...).

Cela pour démontrer dans l'action concrète que l'anglo-étatsunien n'est pas fatalement un passage obligé pour travailler à haut niveau et s'adresser au monde ; encore faut-il appliquer ces idées sereinement mais sans faiblesse au lieu de poser en préalable la nécessité de se prosterner devant la langue des Maîtres, lesquels ne manifestent généralement vis-à-vis de ces laquais guère mieux que la condescendance habituellement réservée aux caniches effectuant des cabrioles pour attirer l'attention de leur maître...

« Si tu te fais ver de terre, ne t'étonne pas si on te marche dessus. » (Kant.)

FG

DOSSIER

Le français dans la science et les NTIC

Accepter le totalitarisme des angliciseurs de la recherche ?

L'universitaire Charles Durand, prix Charles Hélou de la Francophonie en 1995, ancien enseignant d'informatique au Canada et au Japon, ancien directeur de l'Institut francophone d'informatique créé en 1994 par l'Agence universitaire de la Francophonie et le ministère français de la Coopération, militant de notre cause dans les sciences, et membre d'ALF, nous livre une analyse pertinente :

Olivier Postel-Vinay est un journaliste et essayiste français né en 1948 à Paris. Il est le fondateur et le directeur du magazine « Books » lancé en novembre 2008, qu'il déclare être une recension des meilleurs ouvrages et articles de fond parus dans le « monde », qu'il semble singulièrement restreindre au monde anglo-saxon et surtout étatsunien. Dans son livre « "Le Grand Gâchis" » (2004), Olivier Postel-Vinay développe une critique du système français de recherche et d'enseignement supérieur. Dénonçant ce qu'il estime être une mauvaise utilisation des sommes allouées par l'État à la recherche publique, il recommande de

permettre aux universités de sélectionner leurs étudiants et leurs enseignants-chercheurs, d'abandonner le système des chercheurs fonctionnaires, de type CNRS, et de financer la recherche par projets sur la base d'une évaluation par les pairs. Le 9 novembre 2009, il publiait ses commentaires par rapport à la dernière cuvée du classement mondial des universités et des écoles d'études supérieures établi par l'université de Shanghai, qu'il avalise, et en fait une preuve de ce qui est pour lui la médiocrité du système universitaire français.

Tout d'abord, Postel-Vinay ne connaît de la science que la perception qu'il en a acquise en travaillant pour des revues de vulgarisation scientifique. Il a une formation de journaliste et de philosophe et il ignore le socle des connaissances sur lequel la science moderne s'est construite, mais il se permet de parler avec autorité des sciences et des techniques et des critères que l'on doit utiliser pour identifier et recruter de bons chercheurs. C'est également un grand admirateur du système anglo-saxon et un promoteur de l'usage de l'anglais dans les sciences et les techniques.

Pour lui, nous devrions recruter exactement comme les universités suisses romandes : CV en anglais avec liste de publications. Aucune importance accordée à la nationalité du candidat et à sa connaissance de la langue française (et aux langues nationales autres que l'anglais dans le cas des autres pays ayant une forte tradition universitaire).

En Suisse romande, cette approche a pour résultat qu'au moins 40 % du corps enseignant à l'Université n'est pas suisse et qu'une bonne proportion des cours est donnée en anglais (un anglais probablement fort douteux puisque la proportion d'anglophones natifs demeure faible). Que l'on me corrige si je me trompe. Les universités romandes brillent-elles davantage que celles qui n'ont pas adopté leurs méthodes de recrutement ? La réponse me paraît négative. Ah, certes, elles publient peut-être davantage en anglais des articles que personne ne lit et dont tout le monde se fiche, sachant que moins de 1 % des articles font vraiment avancer la recherche, le reste n'étant que du vent et de la masturbation intellectuelle.

Autre remarque à propos des universités de Suisse romande qui imposent aux étudiants étrangers une « mise à niveau » en Angleterre si leur anglais est jugé insuffisant. Cela a pour effet de détourner de la Suisse romande une partie de ceux qui avaient pensé y aller faire des études. Choisir Lausanne, Genève ou Neuchâtel, ce n'est pas choisir Londres, New York ou Melbourne.

Nous ne sommes plus en 1900 quand une forte proportion des publications faisaient état de découvertes scientifiques majeures et que les aspirants à la science étaient presque tous animés par de véritables vocations, par la passion de la découverte et de la recherche de la vérité. De nos jours, on se fait chercheur comme autrefois on se faisait curé, tout simplement parce que le statut de curé était, à cette époque, socialement valorisant, mais il y a également d'autres phénomènes parasites. Le taux de chômage moyen dans les pays dits développés est tel que l'Université et les études supérieures sont souvent sélectionnées par défaut, pour éviter le chômage une fois sorti de l'école. Des étudiants moyens, mais sans aucune vocation, s'incrustent dans les départements d'études supérieures en sciences et y végètent. Leur présence démotive ceux qui auraient véritablement vocation à y prospérer.

D'autre part, l'Université française, par la volonté des clowns qui nous gouvernent, a servi de laboratoire de discrimination positive pour des étudiants venus du tiers monde et qui ont vu là une bonne occasion pour se faire passer, eux aussi, pour des chercheurs. Ces soi-disant chercheurs, sur la base de thèses médiocres, ont postulé à des chaires d'université et les ont obtenues car les comités de sélection ont estimé que le rejet de leur candidature aurait pu être interprété comme une attitude raciste. Ces nouveaux « maîtres de conférence » et « professeurs des universités » ont ensuite servi de noyaux de cristallisation pour former de véritables ghettos dans certaines facultés en attirant d'autres étudiants comme eux qui mitent des départements autrefois peuplés de véritables chercheurs et de techniciens compétents et motivés.

Une bonne proportion des vrais chercheurs est donc partie dans le privé et, dans le privé, on ne publie pas n'importe quand et n'importe quoi. On essaye de prendre des brevets quand on est véritablement innovant mais pas toujours, car les brevets ne protègent pas forcément une invention et, dans de nombreux cas, on peut les contourner.

De plus en plus donc, les universités européennes ne sont plus représentatives des activités de recherche véritables, comme elles le furent par le passé, les universités n'attirant plus, pour les raisons précédemment exposées, les meilleurs chercheurs potentiels.

Si le système romand se généralisait, la « cotation scientifique » des divers pays européens deviendrait exactement au prorata de la population mondiale qu'ils représentent.

La créativité ne se décrète pas et ne s'administre pas. On peut toutefois créer des conditions qui la favorisent. Pour cela, le ré-ancrage des chercheurs dans leurs cultures locales respectives me paraît essentiel. Cela comprend bien sûr la protection de l'émergence d'écoles de pensée dans des disciplines particulières. Par exemple, en mathématiques, on se rend compte que la plupart des découvertes sur les équations différentielles, déjà bien anciennes, ont été faites par des Français, comme cela fut le cas avec d'autres chercheurs de diverses nationalités qui se sont joints à d'autres écoles de pensée, dans d'autres spécialités, dans leurs pays respectifs.

Cela ne signifie pas qu'on est rétrograde et que l'on s'interdit de communiquer. Cela signifie que l'on essaye de faire des découvertes et des inventions selon nos capacités propres sans chercher à imiter comme c'est le cas actuellement puisque les chercheurs universitaires ne cherchent plus, pour la plupart, qu'à singer les publications étatsuniennes, le *nec plus ultra* étant de recevoir une invitation pour participer à un congrès se tenant aux États-Unis !

Maintenant, en ce qui concerne la science étatsunienne, la perception occidentale a trente ans de retard, perception

encore faussée par l'attribution de prix Nobel à une majorité de chercheurs résidant aux États-Unis. Or, pour une part, les découvertes récompensées par le prix Nobel sont anciennes. Pour le reste, les chercheurs recevant le prix l'ont obtenu tout simplement parce qu'ils appartiennent à un réseau dont les membres ne sont que trop heureux de se renvoyer l'ascenseur, pour des découvertes qui n'ont rien de fondamental et qui ne sont que l'extension de thèmes de recherches que l'on suit un peu partout sur la planète. Enfin, il arrive que des découvertes soient tout simplement volées et que les victimes soient totalement court-circuitées par les médias. Exemple : la découverte de *Helicobacter pylori* a été faite à l'origine par des médecins cubains mais c'est un Australien qui a reçu le Nobel. Cuba étant sur la liste des États voyous ou politiquement incorrects, le comité du Nobel, qui est actuellement totalement inféodé aux intérêts géopolitiques étatsuniens, suit les directives de la majorité de ceux qu'il consulte pour recueillir les nominations. Cela n'a pas toujours été le cas mais, malheureusement, le système du Nobel a été noyauté et corrompu depuis une vingtaine d'années.

Pourquoi les États-Unis, qui voient leur population de scientifiques et d'ingénieurs diminuer d'année en année, par absence totale de vocations et par des lacunes considérables existant à la fois au lycée et à l'Université (les quatre premières années de *college*, comme ils disent), seraient-ils les seuls à découvrir des nouveautés alors qu'ils ne représentent que moins de 4 % de la population mondiale, à une époque où des laboratoires bien financés existent un peu partout, en Europe occidentale et orientale,

en Russie, en Amérique latine, en Extrême-Orient... ? Allons donc !

Le classement de Shanghai est un outil de propagande, un de plus dans la panoplie étatsunienne. Dans ce pays qui, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, avait une réelle capacité créatrice, quoique puisée en grande partie dans l'Europe dévastée par la guerre, une économie prospère et saine, une déontologie stricte fondée sur l'éthique protestante, on trouve maintenant à la place l'esbroufe, la « pub » et la propagande déguisées par le cinéma et les séries télévisées, le délire de l'endettement, le mépris des classes populaires autrefois respectées et prospères, la réorientation de l'action nationale vers le bénéfice exclusif d'une minuscule caste dirigeante. Cela couplé à la désindustrialisation massive du pays, à la perte des compétences techniques dans un nombre de domaines sans cesse croissant, à une absence de vocation chez les jeunes qui n'ont d'autre aspiration que d'apprendre à « faire de l'argent » en s'engageant dans des études de droit, d'administration des affaires ou de finance et en délaissant toutes les disciplines scientifiques où il est difficile de briller en se trompant !

Certes, il reste Google et Apple avec son directeur génial et visionnaire, qui brillent encore comme des naines blanches (par analogie avec les cycles stellaires) mais plus pour très longtemps !

Charles Durand

Contre la science en français : un sabotage organisé ?

Voici un témoignage fort inquiétant que notre fidèle adhérent Patrice Bersac, haut fonctionnaire, a livré à ALF et nous a autorisés à reproduire. Ce qui est souligné l'est par nous. Nous rappelons qu'il ne s'agit pas là d'un témoignage isolé : les administrateurs d'ALF qui sont chercheurs au CNRS et dans des universités scientifiques nous fournissent périodiquement des preuves équivalentes de ce qui nous apparaît de plus en plus traduire une véritable conspiration contre l'emploi du français dans les sciences et la recherche, au bénéfice de qui l'on sait. Il est avéré de surcroît que des chercheurs français qui osent dénoncer le sabotage « craignent des représailles » !...

Voici le témoignage, quasiment mot pour mot, que je rapporte d'un entretien avec un scientifique de haut niveau international travaillant pour l'INRA et avec le CNRS dans un secteur où la France est depuis longtemps en tête. Je n'en dis pas plus car il craint les représailles.

« Je dispose d'un fonds documentaire en papier qui s'est développé de façon continue depuis plus de 100 ans. Il y a plusieurs milliers de dossiers en français, des livres en français et aussi des livres dans différentes langues que je récupère pour élargir notre savoir. Nous accroissons ce fonds papier et y associons un fonds documentaire numérique qui en reproduit l'essentiel. Des chercheurs du monde entier viennent nous visiter pour y puiser des informations utiles à leurs travaux.

Nous sommes **amenés de plus en plus à publier des articles en langue anglaise exclusivement, sur ordre de nos supérieurs, et à un rythme toujours soutenu, même si les études ne sont pas achevées. Nous sommes découragés de publier en français car il n'y a absolument aucune reconnaissance de nos supérieurs, sinon des insinuations désagréables.** Nous sommes de ce fait obligés de faire des recherches documentaires en langue anglaise. Or, je ne sais pourquoi, les moteurs de recherche ne fournissent pas tous les articles sur un même sujet

alors même que ces articles ont tous été publiés dans des revues papier (*Nature* essentiellement). Il y a perte d'informations et appauvrissement de l'information car tous ces articles sont des morceaux d'étude, très inachevés.

Nous sommes également découragés de publier des ouvrages car le temps nous manque et les articles sont l'outil de notation privilégié. Il faut sans cesse publier (*des articles au lieu d'ouvrages, NDLR*). **L'information bien construite disparaît ainsi au profit d'une information émietlée.**

Je constate donc une double rupture : celle du langage qui jette à la poubelle tous les travaux qui ne sont pas en anglais et qui nous ralentit dans notre travail, celle de la méthode qui privilégie l'information d'un instant au détriment de l'information bien démontrée. **L'anglais tue notre savoir et nous affaiblit intellectuellement, car notre pensée est ralentie par les difficultés de l'anglais et son imprécision fréquente.** Voilà à quoi nous arrivons de façon généralisée. **La barbarie a trouvé son lit dans l'abandon de notre langue.** Il en est ainsi pour tous les peuples qui disposent d'un riche savoir. À ce jeu, en 2020, nous aurons perdu la moitié de nos facultés intellectuelles. Et la numérisation à outrance des fonds documentaires en papier sous le monopole de quelques puissances va aboutir à la **filtration de l'information vers une pensée unique. Les esprits libres auront bien du mal à ne pas être rejetés parmi les marginaux.** »

***Mais un autre militant d'ALF nous envoie cet article,
Compte-rendu d'une intéressante table ronde à un colloque de l'EHESS***

Le français dans les sciences : une petite lueur d'espoir de résistance ?

Le 16 juin 2009 a été organisée, par les Éditions de l'École des Hautes études en sciences sociales (EHESS), une « table ronde » sur le thème : « Quelles langues pour les sciences sociales aujourd'hui ? Entre mondialisation et standardisation » ? dans le cadre du cycle « Éditer les sciences sociales aujourd'hui ».

Avec comme maître de jeu l'helléniste Pierre Judet de la Combe, directeur d'études à l'EHESS, les interventions ont été celles de Françoise Benhamou, économiste de la culture, André Masson, économiste, Éric Vigne, directeur de la collection « Essais » chez Gallimard, Antoine Lilti, directeur de la revue d'histoire *Annales – Économie, sociétés, civilisation (AESC)*, Philippe Büttgen et Barbara Cassin, tous deux philosophes au CNRS.

On saluera cette initiative, qui est trop exceptionnelle pour ne pas être mise en valeur. Le CNRS, entre autre, glisse dans l'anglais sans jamais mettre en question cette aliénation linguistique. C'est donc le grand mérite des éditeurs liés à l'EHESS que d'avoir posé des questions et entamé une discussion. Le « cycle » commencé devrait comporter trois réunions par an.

Des interventions, seule celle de Pierre Judet de la Combe a posé le problème dans son ensemble. Parlant de « guerre des langues » et de « lutte frontale », il a souhaité la présence à ces débats, dans l'avenir, de partisans purs et durs de l'anglais, de

manière à pouvoir discuter au fond et tester les arguments de chaque camp.

Avec les discours des deux économistes, nous avons eu l'inverse : les témoignages multiples de l'anglicisation molle, par acceptation et capitulations successives. « En économie, a exposé Mme Françoise Benhamou, l'anglais l'a emporté, et la messe est dite. » Pendant un temps, a dit plus tard la même, on a essayé de faire des colloques en français (en France...), mais *un geste de la main pour balayer*, c'est fini.

– Là, remarque de Mme Barbara Cassin : il existe des crédits du CNRS destinés à la traduction lors des colloques. Mme Benhamou n'a pas cru nécessaire de relever. M. André Masson intervient : en économie, en finance, lance-t-il comme une évidence, il y a quantité de mots anglais qu'on ne peut pas traduire en français. Je lève la main, et, comme on ne me donne pas la parole, je crie : « Le Québec le fait ! » Il regarde cet hurluberlu, et dit, peu enthousiaste : « Oui, le Québec le fait. Il a du mal. »

Heureux changement d'horizon avec M. Antoine Lilti. Les *AESC*, fondées par Marc Bloch et Lucien Febvre, sont l'une des rares revues scientifiques qui publient entièrement en français. C'est un choix. Les articles envoyés en langues étrangères sont traduits. Or, la revue a plus d'abonnés en dehors de France qu'en France.

– Exemple admirable, qui montre que si, dans des revues anglo-saxonnes de niveau international telles que *Nature* ou *Science*, tous les savants doivent évidemment écrire en anglais, notre langue peut tout aussi bien tenir un niveau international, dans les sciences humaines tout au moins. Il y a cependant débat interne, a expliqué M. Lilti : certains des membres de la direction des AESC souhaiteraient adopter le mode de travail qui est celui, dit-il, de la *Revue de Synthèse* (et, ajouterai-je, de la plupart des revues de sciences humaines actuelles), qui consiste à publier des articles dans trois ou quatre des grandes langues européennes. D'autres – il en est, m'a-t-il semblé – s'attachent à conserver le mode actuel.

Si M. Éric Vigne a su replacer le débat au centre de son sujet, en parlant des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur l'édition française, et a rappelé que Québec et Belgique étaient plus en garde contre l'invasion de l'anglais que la France, et si M. Philippe Büttgen a décortiqué le discours (gouvernemental) de l'évaluation, directement emprunté aux États-Unis, on créditera Mme Barbara Cassin d'avoir traité la question posée par les éditeurs de sciences humaines : l'Europe culturelle ne peut être qu'une Europe de traductions. Si, comme l'a dit Mme Benhamou, 61 % des livres traduits aujourd'hui en français le sont à partir de l'anglais, une politique culturelle européenne

ne peut qu'encourager la multiplication des traductions et de leurs sources.

À ce sujet, les organisateurs de la « table ronde » diffusaient une information dont l'importance ne nous échappera pas : il s'agit d'un « Manifeste pour une édition en sciences humaines réellement européennes », manifeste qui parle de la « pluralité de manières de faire des sciences sociales », de « dialogues à plusieurs voix », de « décloisonner par des regards croisés les limites d'une analyse souvent implicitement nationale ». Il préconise alors « une pratique mutualisée » qui « pourra relever, en construisant une coopération résolument européenne qui ne fait pas du marché le vecteur unique des biens culturels », une « réflexion autonome et le dialogue interprofessionnel et international ». Or, cela « passe par la promotion de la pluralité des langues à partir desquelles et vers lesquelles nous traduisons plutôt que par le choix de la seule *lingua franca* que serait l'anglais ».

Ce manifeste a déjà été signé par des éditeurs roumains, polonais, bulgares, tchèques, québécois, du Monténégro et, nombreux, de France.

Il y a, certes, des initiatives à encourager.

Bernard Sergent

Les formations d'étrangers au français à Vichy, au Cavilam

Centre d'approches vivantes des langues et des médias

Ils sont hauts fonctionnaires, futurs ingénieurs ou professeurs de français à l'étranger. Et viennent du monde entier, le temps d'un été, enrichir leur français ou s'initier à de nouvelles méthodes pédagogiques d'enseignement.

Dans le hall d'accueil du pôle Lardy, deux religieuses brésiliennes portant le voile et la robe croisent un vice-président kényan de l'Union africaine en tee-shirt au milieu d'un grouillement de jeunes étudiants chinois, russes et mexicains volubiles. Un peu plus loin, devant la machine à café, des professeurs allemands de français devisent avec des collègues espagnols, vietnamiens et canadiens.

Ici, la scène n'a rien d'exceptionnel. C'est le quotidien du Cavilam durant tout l'été. Deux mois pleins au cours desquels on compte autour d'un millier de stagiaires en permanence sur le plateau Lardy. Ce croisement perpétuel des cultures a un point de convergence : la langue française. Et incarne toute la diversité de la francophonie sur le plan mondial.

Il n'y a pas de profil type du stagiaire Cavilam. En revanche, plusieurs grandes familles constituent l'essentiel du public accueilli à Vichy.

Le socle : les « individuels-loisirs »

Ce sont ceux qui viennent apprendre le français par intérêt personnel et financent eux-mêmes leur séjour. Ils constituent l'un des socles de la fréquentation estivale du Cavilam. Cette année, ils sont moins nombreux que par le passé. La faute à la crise et à la grippe A.

La référence : les professeurs étrangers de français

Plus de 800 enseignants de la langue de Molière auront fréquenté le Cavilam d'ici à la fin août. Ils représentent, à eux seuls, près d'un tiers des effectifs de l'établissement. Cette année, on a vu beaucoup d'Espagnols, de loin les plus nombreux, surtout en juillet, des Brésiliens, mais aussi, c'est nouveau, des groupes d'Égyptiens, de Nigériens, d'Argentins et de Canadiens de Colombie britannique.

Trois filières se démarquent. Ils viennent à Vichy soit dans le cadre de la coopération culturelle entre États, soit à des fins de perfectionnement linguistique, soit pour suivre une formation pédagogique.

Le Cavilam reste une référence mondiale dans le domaine de l'enseignement du français aux étrangers. Parce que, entre ses publications, son travail avec les médias, son souci de toujours chercher de nouveaux supports, ses méthodes pédagogiques sont perçues comme autant d'approches vivantes et efficaces de l'apprentissage du français. Où l'on passe allègrement de la poésie au slam, de La Fontaine à Grand Corps Malade.

Le prestige : les étudiants inscrits dans les grandes écoles françaises

Ils viennent essentiellement de Chine, du Brésil, du Mexique et sont chaque année de plus en plus nombreux. Ils sont appelés à fréquenter, dès septembre, les grandes écoles françaises. À eux seuls, ils représentent environ 60 % des étudiants présents au Cavilam durant cet été.

Ce sont ces grandes écoles qui prévoient de les placer, au préalable, à Vichy. C'est là qu'ils apprennent à maîtriser le français, à se familiariser avec l'enseignement universitaire à la française (prises de notes, synthèse, argumentation critique) et à découvrir, dans leur famille d'accueil, la culture du pays dans lequel ils vont séjourner au moins une année pleine.

La valeur ajoutée

Les hauts fonctionnaires et les diplomates. Le Cavilam est devenu une référence en terme pour la phonie politique. Grâce au soutien et au financement de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), de plus en plus de ministres, hauts fonctionnaires et diplomates africains et océaniques suivent à Vichy un programme d'apprentissage du français des relations internationales et de la diplomatie. La session se déroule le plus souvent sous forme de cours particuliers adaptés au profil de chaque stagiaire et comprend des déjeuners et dîners pédagogiques. Cet été, le Cavilam a reçu une quarantaine de stagiaires de haut niveau dont plusieurs représentants de l'Union africaine, le chef d'état-major des armées du Tchad, des hauts fonctionnaires du Botswana. Ils étaient à peine une douzaine il y a trois ans.

La nouvelle cible

Les entreprises privées. De nouveaux profils sont apparus cette année : les salariés étrangers d'employeurs privés français en formation continue. Total a ainsi envoyé à Vichy une vingtaine de stagiaires nigériens, indonésiens, canadiens écossais ou émiratis. Et Areva une dizaine de géologues sud-africains et namibiens. Le niveau d'exigence est ici élevé. L'enseignement se fait, là aussi, sous forme de cours particuliers. Ce qui permet de maintenir du personnel en dépit de la baisse d'activités de l'« individuel-loisirs ». Bonne nouvelle pour le Cavilam : Total a confirmé son contrat qui s'inscrit désormais dans la durée.

Jean-Pierre Ducros

Les dividendes d'un grand passé : le français dans l'archéologie égyptienne

Notre administrateur Francis Gandon, professeur des universités, nous envoie cette petite bouffée d'air frais

On trouve, au sein du marasme actuel, des raisons d'espérer. Ainsi ces paroles roboratives de Jean-Yves Empereur, archéologue et inventeur des « Trésors engloutis d'Égypte » : « [Le centre d'études alexandrines] compte soixante et une personnes, dont les deux tiers sont des Égyptiens. Nous travaillons étroitement avec les inspecteurs et les conservateurs du Conseil suprême des antiquités. Entre autres collaborations sur les fouilles, nous les formons à la langue française car le service archéologique égyptien a été fondé, il y a un peu plus d'un siècle, par Mariette et ses successeurs, jusqu'à la révolution de 1952, étaient des Français. Les archives sont rédigées en français et, si ces inspecteurs et conservateurs ne connaissent pas notre langue, ils se coupent de leur mémoire. »

P.-S. : Curiosité de la critique cinématographique (française) : les mêmes qui ne trouvaient guère d'inconvénient à voir Vatel écrire en anglais (à Louis XIV !), Jeanne d'Arc haranguer ses troupes dans la même langue et les Rwandais pratiquer massivement l'idiome de Shakespeare, regrettent que les Lapons s'expriment en français et concèdent (tiens, comme c'est curieux) qu'en dépit de cette tare quasi rédhibitoire *Une exécution ordinaire* « passe » plutôt bien.

COURRIER DES LECTEURS

Bravo à Jean Todt, nouveau pilote français de la FIA !

M. Jean Todt, ancien copilote de rallye, devenu directeur d'écurie de sport automobile, puis directeur et administrateur du célèbre constructeur italien Ferrari, vient d'être élu (« facilement », dit la presse), le 23 octobre dernier, à la présidence de la FIA, Fédération internationale de l'automobile. L'élection a eu lieu à Paris, dans les locaux de l'hôtel *Westin* (ancien hôtel InterContinental). La FIA est une organisation à but non lucratif, dont le siège est à Paris (place de la Concorde), et les services administratifs, sont à Genève. Créée en 1904 à Paris, elle regroupe plus de 200 organisations automobiles de 125 pays. Elle est surtout connue pour sa gestion des plus importantes épreuves de course automobile mondiales (celles du championnat de Formule 1, par exemple, fondé par elle en 1950), mais elle traite également de tout ce qui concerne l'automobile, notamment la sécurité routière.

À l'issue de son élection, M. Todt a livré ses premières impressions lors d'une conférence de presse qu'il a commencée, en français, en ces termes : « **Je suis français, nous sommes en France et il y a beaucoup de Français** » (*L'Équipe* du 24/10). Il est rare, lorsqu'un Français accède ainsi à la présidence d'une grande organisation internationale, qu'il ne s'exprime pas exclusivement en... anglais (même si la génération à laquelle appartient M. Todt est sensiblement moins portée sur l'anglomanie que ses cadettes). Du reste, cette déclaration liminaire signifie très clairement que les journalistes présents dans la salle s'attendaient bel et bien à ce que le nouveau président de la FIA s'exprime en anglais, comme de coutume (son prédécesseur était du reste anglophone). En tous les cas, pour emprunter au langage de la course automobile, on dira volontiers que le nouveau président de la FIA a pris un excellent départ.

Il est donc permis d'espérer qu'il ne s'en tiendra pas là, qu'il continuera sur sa lancée et qu'il contribuera dans ses nouvelles fonctions à promouvoir la langue française au sein de cette organisation internationale, née en France, réputée depuis l'origine bilingue français-anglais (elle en a bien besoin, comme on va le voir ci-après). Sans doute pourrait-on suggérer aux valeureuses organisations de défense de la langue française d'envisager d'utiles démarches en ce sens auprès du nouveau président de la FIA. C'est évidemment le moment idoine pour le faire. Notamment, en l'invitant à faire mettre sur pied une version française du site de ladite fédération internationale.

En effet, lorsqu'on lance une recherche portant sur l'adresse du site internet de la FIA on tombe, automatiquement, sur une version entièrement en anglais (<http://www.fia.com/en-GB/Pages/HomePage.aspx>). Seul l'intitulé est en français : Fédération internationale de l'automobile. Surpris de constater qu'il n'existe sur la page d'accueil aucun lien permettant d'accéder à une version française, j'ai interrogé par téléphone le siège de Paris à ce sujet. On m'y a déclaré, le 25 octobre, après « vérification », qu'il n'y avait de site de la FIA qu'en anglais.

En réalité, ceci n'est pas tout à fait exact. Un correspondant m'a fait savoir qu'il avait réussi, à partir de l'adresse ci-dessus, à accéder à un site de la FIA prétendument en français, mais, a-t-il précisé, « *avec beaucoup de nouvelles en anglais* ». C'est, manifestement, ce qui reste de la version authentiquement française, aujourd'hui masquée, délaissée, marginalisée, contrainte de céder de plus en plus de place à la langue anglaise. À cela seulement on mesure le terrain perdu par le français au sein de la FIA depuis la fondation de celle-ci il y a environ un siècle.

Voilà qui est typique du sort trop souvent réservé à la langue française dans les organisations internationales, même lorsque c'est une initiative française qui les a portées sur les fonts baptismaux : le refoulement méthodique, l'éviction progressive.

Jean-Pierre Busnel

Compter sur l'espéranto comme outil de sauvegarde de la langue française ?

M. Marc Rousset, qui nous écrit, croit à cette argumentation particulièrement représentative, très souvent employée par les espérantistes, fort « *entristés* » pour leurs idées. Nous avons pensé qu'il était juste et intéressant que vous en fussiez informés. Vous le savez, telle n'est pas, bien loin de là, l'opinion de la plupart des membres et des administrateurs d'ALF. Mais depuis des années, nous considérons que les espérantistes sont pour nous des « *alliés objectifs* » dans l'exacte mesure où ils luttent aussi contre l'hégémonie de l'anglo-américain que tant de gens, dont la plupart de nos élites, cherchent à nous imposer. Vos réactions seront les bienvenues.

L'Europe a besoin d'une langue neutre et commune. L'espéranto est l'allié naturel du français et des langues nationales européennes. N'appartenant à aucune puissance, l'espéranto réduit le risque d'uniformisation culturelle, chaque peuple conservant et développant l'usage de sa langue nationale tout en la mettant à l'abri du nivellement engendré par le monopole d'une autre langue nationale telle que l'anglo-américain. Son usage permettrait ainsi la sauvegarde du multilinguisme et de la diversité culturelle de l'Europe. L'espéranto n'est pas impérialiste.

Si l'on compare l'anglais à une rose rouge qui pousserait naturellement et ferait dépérir toutes les fleurs d'un jardin, l'usage de l'anglais nous mène tout droit à un jardin plein de roses rouges, mais sans aucune autre fleur. L'anglais met en danger la diversité culturelle qui est une des richesses de l'Europe. L'espéranto, lui, n'a pas pour but de remplacer les langues nationales, mais de servir de langue utilitaire commune afin de se substituer au « Basic English ».

L'espéranto n'a aucune nation derrière lui à ce jour, mais il représente une idée juste et équitable ; rien ne peut arrêter une idée si elle est vraie. La loi du 7 avril 1795 institua en France le système métrique d'une très grande simplicité. Il importe maintenant que la France introduise l'espéranto afin de sortir du fatras linguistique européen. Les Français doivent admettre que leur langue est belle, magnifique, mais qu'elle est difficile, avec une grammaire compliquée, avec des articles féminins ou masculins pour les choses qui n'ont pas de sexe, l'allemand ajoutant le neutre ! Le français a perdu pour des raisons historiques (traité de Paris en 1763) l'universalité de sa langue et par suffisance la bataille de la langue de l'Europe à Bruxelles ; il lutte à partir de maintenant comme toutes les autres langues nationales européennes pour sa survie, la politique de multilinguisme ayant prouvé qu'elle ne pouvait arrêter à elle seule le rouleau compresseur anglo-américain.

Le système métrique s'est développé grâce à sa facilité et la lutte n'est plus aujourd'hui qu'entre l'anglo-américain et l'espéranto. Mais si l'on introduit l'espéranto, le français a toutes les chances de garder son universalité, de rester une grande langue internationale de communication et de devenir davantage encore la langue culturelle de l'élite mondiale. Le grand perdant serait l'anglo-américain coincé, entre d'une part, l'espéranto, sept fois plus facile à apprendre qui lui aurait pris l'essentiel de son fonds de commerce utilitaire dans le monde et d'autre part, le français, latin du XXI^e siècle, mais aussi le mandarin en Asie, l'espagnol aux Amériques, la francophonie, la lusophonie, l'arabe et le russe !

Il est urgent d'agir et de briser le rêve dominateur conjoint de la perfide Albion et de l'Empire américain. Rayonnement du français et des autres grandes langues de communication, survie de toutes les langues nationales européennes, multilinguisme, diversité culturelle, espéranto, même combat !

Marc Rousset *

*Auteur de *La Nouvelle Europe Paris-Berlin-Moscou*, 538 p., Éditions Godefroy de Bouillon, 2009

LA VIE DE L'ASSOCIATION

Notre assemblée générale du 30 janvier 2010 au lycée Henri-IV

L'association Avenir de la langue française (ALF), à l'origine, entre bien d'autres actions importantes, des articles 2 (en 1992) et 87 (en 2008) de la Constitution sur « la langue de la République » et sur la Communauté francophone, a tenu son assemblée générale le 30 janvier 2010 dans la grande salle du lycée Henri-IV, près du Panthéon.

L'assemblée a décidé notamment de :

- tenir au printemps, en synergie avec plusieurs associations de promotion du français, une **conférence de presse** pour demander à nouveau publiquement au gouvernement d'organiser des **états généraux de la langue française et de la Francophonie**, et réaffirmer la primauté de la langue française sur toute autre dans notre pays, dans le cadre d'une véritable diversité linguistique et culturelle ;

- étendre à d'autres pays l'action internationale qu'ALF a lancée en 2009 avec des syndicats et associations d'Allemagne, d'Italie et du Québec, pour affirmer le **droit des travailleurs de travailler dans leur langue nationale dans leur pays** ;
- accentuer la contre-offensive des associations pour rétablir dans l'enseignement supérieur et la recherche la place du français que les mondialistes réduisent constamment au bénéfice de l'anglo-américain ;
- développer le projet tendant à restaurer le château de Villers-Cotterêts où François 1^{er} promulgua en 1539 l'ordonnance toujours en vigueur sur la langue française, et à y installer à la fois une annexe de la Maison de la Francophonie de Paris et un grand centre de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde, sur la base de la proposition de loi portant création d'une fondation public-privé à cet effet, déposée en 2009 sur le bureau de l'Assemblée nationale.

La composition du nouveau conseil d'administration et du bureau

Bureau

Bernard Dorin, président d'honneur
Albert Salon, président
Serge Duhamel, trésorier
Stéphane Marcilhacy, secrétaire général
Denis Nardin, secrétaire général adjoint

Autres membres du conseil

Jean-Claude Amboise
Marc-Antoine Bécue
Philippe Bergot
Marie-Claire Bernier
Christian Darlot
Échanges internationaux (association)
Francis Gandon
Yvan Gradis
Jean Hourcade
Liliane Laplaine-Monthéard, conseillère
 en communication externe

Laura-Françoise Lebeau, responsable
 projets et développements
François Mainguy
Alfred Mignot
Yves Montenay
Grégoire Petit
Michel Sergent
Nicolas Terver
Claude Weisz

Que fait Avenir de la langue français ?

Voici le nouveau texte de présentation de nos actions principales. Nous rappelons à nos militants et adhérents qu'il sont invités à s'en servir pour expliquer notre combat, décrire nos actions, et recruter des cotisants et sympathisants :

Avenir de la langue française (ALF), association de défense et de promotion du français et de la Francophonie, agréée par les ministères de la Justice et de la Culture, œuvre, dans l'esprit de son « appel fondateur » de 1992, à l'émergence d'une vraie politique linguistique en France et en Europe.

ALF a eu et conserve un rôle moteur essentiel dans :

- l'introduction de deux articles dans notre Constitution : en 1992, l'article 2 « La langue de la République est le français », en 2008 l'article 87 du titre XIV sur « La Francophonie » (Communauté) ,
- la première rédaction du projet de loi repris par le ministère de la Culture et devenu « loi Toubon » du 4 août 1994 ;
- l'application de la loi Toubon et de ses règlements dérivés de protection linguistique ; ALF alerte les autorités et les parlementaires sur les atteintes portées à la langue ; elle est habilitée à se porter partie civile devant les tribunaux ; avec l'association Défense de la langue française, elle a créé à cet effet la structure commune le Droit de comprendre ;
- la synergie entre les associations françaises – et européennes – qui veillent au respect des langues nationales et de la diversité linguistique en Europe, dans le monde, et dans les institutions internationales ; ALF est au conseil d'administration de l'AFAL (Association francophone d'amitié et de liaison, qui regroupe 130 associations en France et au-dehors ; ALF est membre de l'académie de la Carpette anglaise (prix d'indignité linguistique) ;
- ALF promeut le projet de Villers-Cotterêts : restauration du château de l'ordonnance de 1539 sur la langue française et son affectation à un grand centre européen et mondial de la diversité linguistique et culturelle ;
- **les actions communes avec les syndicats français et étrangers** en faveur du droit de travailler dans les langues nationales ; ALF a coorganisé les conférences de presse des 8 février 2007 et 9 mars 2009 au Palais-Bourbon, et fortement contribué, avec la CFTC, à la création du Comité international du 9 mars, composé de syndicats, d'associations et de parlementaires.
- ALF publie revue, articles dans les médias et livres, un guide de l'utilisateur, organise des conférences, participe à des colloques et à diverses manifestations, coanime l'émission de radio « Le français en partage », et est invitée à des débats télévisés.

BRÈVES

Master européen en langue française

Les maires et bourgmestres des trois capitales européennes francophones ont annoncé, jeudi 18 juin 2009, en présence du secrétaire général de la Francophonie Abdou Diouf, la création d'un master en études européennes commun aux villes de Strasbourg, Bruxelles et Luxembourg. Ce master, dont les cours seront assurés en langue française, s'adressera pour l'essentiel aux fonctionnaires des pays d'Europe centrale et orientale membres de l'Union européenne. La formation universitaire viendra compléter l'action de l'Organisation internationale de la Francophonie qui, chaque année, « forme à la langue française quelque 12 000 personnes, fonctionnaires, diplomates, juristes, journalistes... », a souligné à cette occasion M. Diouf. Le choix des thématiques de ce nouveau master devrait s'appuyer sur les domaines d'expertise propres à chacune des trois universités participantes (Université libre de Bruxelles, université de Strasbourg et université de Luxembourg), qui travailleront en synergie.

Néologie, terminologie, et DGLFLF

NDLR : ALF est heureuse de reproduire un communiqué du ministère de la Culture au sujet des travaux de néologie et de terminologie et de leurs résultats trop méconnus, à bien diffuser par tous nos membres. La DGLFLF donne aussi volontiers à ses visiteurs, 6, rue des Pyramides, 75001 Paris, de précieux documents, d'usage très pratique. Allez rue des Pyramides, ou écrivez pour les demander !

La **Délégation générale à la langue française et aux langues de France** (DGLFLF du ministère de la Culture et de la Communication) compte parmi ses missions l'enrichissement et la modernisation de la langue française. À ce titre, elle concourt, en lien avec la Commission générale de terminologie et l'Académie française, à l'élaboration de néologismes permettant à chacun de disposer d'équivalents français aux termes étrangers. À l'heure actuelle, plus de 5000 termes ont été publiés au *Journal officiel* et sont accessibles sur la base de données www.franceterme.culture.fr. Vous trouverez en ligne sur le site www.dglf.culture.gouv.fr le dernier dépliant de la collection « **Vous pouvez le dire en français** » consacré à quelques mots d'usage courant désignant les pièges de l'internet. Il y existe également un document plus volumineux relatif aux techniques de l'information et de la communication.»

Nous attirons votre attention sur la « boîte à idées » du site FranceTerme qui permet à tout un chacun de proposer un terme français pour remplacer un terme étranger.

Épinglez les fautes des journalistes

Vous souhaitez « épingler » les journalistes qui commettent des fautes de français à la radio et à la télévision. Nous vous rappelons que vous pouvez certes toujours leur écrire directement, ainsi qu'à leurs patrons. C'est toujours la meilleure solution.

Mais à ceux d'entre vous qui hésitent ou sont tentés de baisser les bras et les fourches devant les écuries d'Augias, Avenir de la langue française recommande d'utiliser les services de notre association sœur Défense de la langue française (DLF).

Jean-Marc Schroeder, adhérent DLF de Paris, a accepté récemment de reprendre la tâche de responsable du relevé de fautes constatées dans les médias audiovisuels. Il fait appel à tous les internautes pour alimenter le relevé périodique qu'il destine au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et aux principales stations de radio et de télévision. Vous pouvez participer à ce précieux relevé à "effet de masse", au gré des écoutes et des visionnages, sans vous astreindre à un calendrier particulier.

Il suffit de fournir les renseignements suivants

- > date et heure du constat ;
- > chaîne de télévision ou station de radio ;
- > émission et journaliste responsable en cause (les journalistes doivent être visés, beaucoup plus que leurs invités) ;
- > description de la faute commise ;
- > rappel ou proposition de la formulation correcte.

Envoyez ces renseignements à : jmschroeder@handicapzero.org

Vous trouverez les relevés déjà enregistrés à l'adresse suivante : http://www.langue-francaise.org/Releve_ecoute.php